

CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 15 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-140

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai, à dix-neuf Présents : 63 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Absents excusés : 6 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à Pouvoirs : 8 Saint-Flour, après convocation légale en date du 9 mai Votants : 71 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents:

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, MME Ghislaine DELRIEU, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, MME Olivia GUEROULT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Louis PECHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs:

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS

MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE

M. Adrien LAMAT donne pouvoir à MME Martine GUIBERT

MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à M. Marc POUGNET

MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET

MME Patricia ROCHÈS donne pouvoir à M. Eric GOMESSE

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le $$75\,{\rm MA}\$ 2023 , conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 25 MAI 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20230515-DELIB2023-140-DE Date de télétransmission : 25/05/2023 Date de réception préfecture : 25/05/2023

OBJET: SYNDICAT MIXTE « CANTAL ATTRACTIVITE » - RETOUR SUR LA CONSULTATION DES COMMUNES

RAPPORTEUR: Madame Céline CHARRIAUD

Vu la saisine de Saint-Flour Communauté par le Département du Cantal pour adhérer au Syndicat mixte « Cantal Attractivité » en date du 28 mars 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte « Cantal Attractivité » déposé en préfecture le 4 novembre 2022 ;

Vu les articles L.5211-5 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022-270 en date du 19 décembre 2022 sollicitant l'avis du conseil municipal de ses communes membres sur le principe de l'adhésion au Syndicat Mixte "Cantal Attractivité » ;

Vu la saisine des communes membres de Saint-Flour Communauté en date du 19 janvier 2023 ;

Considérant qu'à compter de la notification de la délibération, le conseil municipal de chaque commune concernée disposait d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale et qu'à défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable ;

Vu les délibérations des communes membres transmises à Saint-Flour Communauté suivantes :

- Communes s'étant prononcées favorablement à l'adhésion de Saint-Flour Communauté au syndicat mixte Cantal Attractivité : Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Anterrieux, Cézens, Chaudes-Aigues, Coltines, Deux Verges, Espinasse, Fridefont, Gourdièges, Jabrun, La Trinitat, Lieutadès, Lorcières, Mentières, Montchamp, Paulhac, Pierrefort, Rezentières, Roffiac, Saint-Flour, Saint-Georges, Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, Talizat, Vabres, Valuéjols, Vieillespesse, Villedieu;
- Communes n'ayant pas délibéré et dont l'avis est réputé favorable conformément au CGCT: Andelat, Brezons, Clavières, Cussac, Lacapelle Barrès, Lastic, Les Ternes, Malbo, Narnhac, Paulhenc, Ruynes-en-Margeride, Saint-Martin-sous-Vigouroux, Sainte-Marie, Soulages, Tanavelle, Tiviers, Ussel, Vedrines Saint-Loup;
- Communes s'étant prononcées défavorablement à l'adhésion de Saint-Flour Communauté au syndicat mixte Cantal Attractivité: Chaliers, Coren, Maurines, Neuvéglise-sur-Truyère, Saint-Martial, Val d'Arcomie;

Considérant que la majorité qualifiée requise par l'article L 5211-5 du CGCT est atteinte ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ DECIDE D'ADHERER au syndicat mixte « Cantal Attractivité » ;
- **AUTORISE** Madame le Président à effectuer les démarches nécessaires en ce sens auprès de Monsieur le Préfet du Cantal et du Syndicat Mixte « Cantal attractivité », et à signer toute pièce administrative nécessaire.

POUR: 70 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Gérard MOULIADE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Le secrétaire de séance

Loïc POUDEROUX